

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2339

30 octobre 2010

SOMMAIRE

ADM Groupe S.à.r.l.	112258	Mistral Finance S.A.	112226
Alcentra SV S.à r.l.	112248	Mitotech S.A.	112250
Almacantar	112237	Nardo SA	112256
Café Almeida S.à.r.l.	112255	Nuclear Industry Reinsurance Association	112251
Consult Trading Management	112270	Oracle Finance	112250
Delfi Holding S.A.	112271	Orcinus S.A.	112250
Demavia	112271	Oxford Tax Advisory S.A.	112254
F & M Import Export Société Anonyme	112226	People Input International S.A.	112253
Groupe Albert Ier S.A.	112261	Poseidon Finance S.A.	112257
IFIEB S.A.	112237	Preferred Investments S.à r.l.	112255
Ifile S.A.	112244	Preferred Investments S.à r.l.	112253
Ifile S.A.	112237	ProLogis Poland LXIV S.à r.l.	112226
Interchange International AG Beratungs- gesellschaft/Management Gesellschaft .	112251	Regovita Holding	112257
International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliaire	112244	Rumah Baru	112258
Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l.	112268	Rusta S.à r.l.	112257
Knollwood S.à r.l.	112245	Safima S.A.	112261
Knollwood S.à r.l.	112244	Sciplay International S.à r.l.	112261
Knollwood S.à r.l.	112257	S.C.I. Schweitzer	112262
Lance (SPF) SA	112245	Sigma New Technologies S.A.	112265
Latin Agro Invest	112246	Sileza Plastics S.A.	112262
Lex Life & Pension S.A.	112247	Sileza Plastics S.A.	112266
Loue Air S.A.	112247	Silverhope Holding S.A.	112266
Luxtel S.A.	112247	Skill Lab	112268
Maes Lux S.A.	112245	Sofim S.A.	112250
Mayenne Investments S.à r.l.	112228	Solemur	112262
Merimee S.A.	112248	Solidus GP SA	112267
Miltonia S.à r.l.	112245	SPF Dolphin S.A.	112258
Miltonia S.à r.l.	112249	Star Cup S. à r.l.	112246
Minol Zenner S.A.	112247	Strasbourg S.A.	112266
Mistral Finance S.A.	112249	Tartaros	112272
		Trade Silver Luxembourg S. à r.l.	112272
		United Fund Services S. à r.l.	112241
		Walupart S.A.	112272

Mistral Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 106.491.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire du 6 juillet 2010.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011:

Le conseil d'administration suivant, réduisant ainsi le nombre des administrateurs de 4 (quatre) à 3 (trois):

- Monsieur Uwe SCHRÖDER, né le 29 octobre 1941 à Hamburg, Allemagne, résidant Schöne Aussicht, 15, D-22085 Hamburg, Allemagne

- Monsieur Jaap MEIJER, né le 24 septembre 1965 à Laren, Pays-Bas et résidant professionnellement 4 rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg

- Monsieur Gianni DE BORTOLI, né le 13 mai 1979 à Boussu, Belgique et résidant professionnellement 106 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Le commissaire aux comptes suivant:

ADOMEX Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 121.385.

MISTRAL FINANCE S.A

Société Anonyme

Référence de publication: 2010127787/22.

(100145767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

F & M Import Export Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 74.207.

Par la présente, nous vous remettons notre démission du poste de commissaire aux comptes de la société F & M Import Export Société Anonyme établie au 9, Rue des Trois Cantons L-8399 Windhof enregistrée sous le numéro RCS B 74 207, avec effet immédiat.

Hobscheid, le 23 septembre 2010.

Olivier DIFFERDANGE

Associé - Gérant

Expert-comptable

Référence de publication: 2010127711/14.

(100145608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

ProLogis Poland LXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 113.546.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance XII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.406, duly represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, manager, residing professionally at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Such appearing person, represented as stated above, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ProLogis Poland LXIV S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.546, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on January 12, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 743 on April 12, 2006. The articles of incorporation of

the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on August 27, 2009, published in the Mémorial number 1925 on October 2, 2009.

The appearing person, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of nine million two hundred fifty thousand euros (EUR 9,250,000.-), in order to bring it from its current amount of nine million two hundred sixty-five thousand euros (EUR 9,265,000.-) down to fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) by cancellation of three hundred seventy thousand (370,000) shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The reimbursement of the amount of the share capital decrease will be settled by a repayment in cash to be realised as agreed between the Company and the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** "The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis European Finance XII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.406, dûment représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, gérant, demeurant professionnellement à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, est l'associée unique (l'«Associée Unique») de ProLogis Poland LXIV S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.546, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le «Mémorial») numéro 743 du 12 avril 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2009, publié au Mémorial numéro 1925, du 2 octobre 2009.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf millions deux cent cinquante mille euros (9.250.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de neuf millions deux cent soixante-cinq mille euros (9.265.000,- EUR) à un montant de quinze mille euros (15.000,-EUR) par l'annulation de trois cent soixante-dix mille (370.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Le remboursement du montant de la réduction de capital social sera réglé par paiement en espèces effectué comme convenu entre la Société et l'Associée Unique.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR) représenté par six cent (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué à environ EUR 2.000,-

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. MEERKERK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 août 2010. Relation: LAC/2010/34260. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010128146/94.

(100145506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Mayenne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.606.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Barclays BR Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, inscribed in the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B147592, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by M^e Maria Faria Alves, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Mayenne Investments S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, interests, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign com-

panies in whatever form (including in any limited partnership), government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its partners, group or affiliated companies of its partners, and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its partners, group or affiliated companies of its partners, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.7 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1 The issued corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

6.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

6.3 Each share gives right to one vote.

6.4 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium) and all the shares shall rank *pari passu*.

Upon the winding-up of the Company, all the shares are entitled to liquidation distributions in respect of the aggregate of the nominal value and the share premium amount paid in respect of such shares and all the shares shall rank *pari passu*.

6.5 The funds received as share premium of the shares upon issuance of the shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 7. Shares, Transfer and Redemption.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares *inter vivos* to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

Art. 8. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. Rights of shareholders.

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. Composition of board of managers.

10.1 The Company is administered by one (1) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

10.3 In the event of any vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

11.1 In case there is more than one (1) manager, the managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if (subject to the terms of article 11.6 below) at least two (2) board members are (i) present at the meeting and (ii) physically present in Luxembourg.

11.5 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting, it being understood that a manager so represented at the meeting by proxy will be considered as present at the meeting and physically present in Luxembourg for the purpose of article 11.4 above. In case the Company has a single manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Powers of the management.

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13. Delegation of powers - Liability.

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the Company to one (1) or more managers, who will be called "Director (s)".

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the signature of any one (1) Director), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers unless the Company has a single manager in which case the Company will be bound by the signature of such sole manager.

13.4 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.

14.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 15. Financial year. The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

Art. 16. Annual statutory accounts.

16.1 Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

16.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 17. Distributions.

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 18. Interim dividends.

18.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.

18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 19. Auditor. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder (s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 20. Liquidation.

20.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

20.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall close on the thirty-first day of December 2010.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Barclays BR Holdings S.à r.l., prenamed, and fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-), so that the said amount is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mr. Manfred Zisselsberger, born on 11 July 1949 in Teisnach, Kreis Regen, (Germany), residing professionally in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Mr. Gregor McMillan, born on 4 April 1970 in London, (United Kingdom), residing professionally in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Mr. David Widart, born on 12 June 1977 in Marche-en-Famenne, (Belgium), residing professionally in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Mr. Jean-Guibert Mahy, born on 20 March 1977 in Anderlecht, (Belgium), residing professionally in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3) Is appointed as auditor for a period expiring after the annual general meeting approving the Company's accounts of the first financial year:

The private limited liability company PricewaterhouseCoopers, having its registered office in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477.

Valuation and Costs

The share capital is estimated at EUR 14,903.7 (exchange rate, as published in the Financial Times, on 20th September 2010: GBP 1.- = EUR 1.19230).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Barclays BR Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147592, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Maître Maria Faria Alves, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare former:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Mayenne Investments S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, sans limitation, à travers un "trust") des participations, des intérêts, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, quelque soit leur forme (y compris toute société en commandite), corps gouvernementaux ou "trusts", d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres titres, obligations, debentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres (y compris les produits dérivés), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière à des filiales ou à ces sociétés affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans, (i) les sociétés partenaires, groupe ou filiales des sociétés partenaires, et (ii) des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé (incluant des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé). Les prêts ou les investissements à destination des clients particuliers/ de détail sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses partenaires, groupe ou filiales de ses partenaires, contreparties professionnelles et groupe ou sociétés affiliées des contreparties professionnelles.

4.5 La Société peut constituer une sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents sur les sûretés dans le but de garantir ses propres obligations et les obligations et dépenses de sa société mère, ou les obligations et l'exposition de toute société de groupe ou affiliée.

4.6 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception cependant des demandes de prêts du public ou la prise de dépôts du public/ de particuliers).

4.7 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, variable ou fixe, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2 Le capital émis de la Société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

6.3 Chaque part donne droit à une voix.

6.4 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, quand est décidée l'attribution d'un dividende, n'en convienne autrement, toutes les parts sociales donnent droit à distribution conformément au montant total de leur contribution (correspondant au total de leur valeur nominale et de la prime d'émission). Toutes les parts se classeront pari-passu.

Au moment de la dissolution de la Société, toutes les parts sociales donneront droit à distribution du boni de liquidation s'élevant au total de la valeur nominale de chaque part et du montant de la prime d'émission payée sur ces parts. Toutes les parts se classeront pari-passu.

6.5 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des parts sociales perçus sur l'émission de ces parts sociales (si applicable) sont affectés à une réserve spéciale pour les primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.3 Les parts sociales ne seront pas rachetables suite à la demande d'un associé.

Art. 8. Événements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Droits des associés.

9.1 Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la Société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, ils doivent se rapporter aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale.

Titre III. - Gérance

Art. 10. Nominations et Révocations du conseil de gérance.

10.1 La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, avec une majorité de gérants demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs et rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

10.2 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer des gérants à tout moment sans motifs.

10.3 En cas de vacance d'une place de gérant, les gérants restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 11. Déroulement des assemblées du conseil de gérance.

11.1 Au cas où il y aurait plus d'un (1) gérant, les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le conseil de gérance. En cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les devoirs du président consistent à surveiller à ce que le déroulement du conseil observe les dispositions de l'article 11 et à présider les assemblées du conseil de gérance.

11.2 A moins que les statuts ne le prévoient différemment, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Des affaires ne peuvent pas être traitées à une assemblée du conseil de gérance à moins que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.

11.3 Le président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants soient présents à la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyé par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si (sous réserve des dispositions de l'article 11.6) au moins deux (2) membres du conseil de gérance sont (i) présents à la réunion et (ii) physiquement présents au Luxembourg.

11.5 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance, étant entendu qu'un gérant ainsi représenté par procuration à la réunion sera considéré comme étant présent à la réunion et physiquement présent au Luxembourg pour les besoins de l'article 11.4 ci-dessus. Dans cas où la Société a un gérant unique, ses résolutions seront valablement adoptées si elles sont prises par écrit.

11.7 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.8 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par tout gérant.

11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront valables et effectives comme si elles ont été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit, comme défendeur sera géré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, Responsabilité.

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de " délégué (s) à la gestion journalière ".

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la Société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat. Il n'y aura pas de délégations de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

13.3 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la Société est engagée par la signature de tout délégué à la gestion journalière), la Société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants à moins que la Société n'ait qu'un gérant unique auquel cas elle sera engagée par la seule signature de ce gérant unique.

13.4 Aucun gérant n'engage, au regard de sa fonction, sa responsabilité personnelle en relation avec des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Il est simple agent autorisé et est uniquement responsable pour l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés**Art. 14. Règles procédurales pour les réunions d'associés.**

14.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier d'une l'année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Comptes sociaux annuels.

16.1 Chaque année le trente et un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la Société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

16.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédente l'assemblée générale annuelle.

Art. 17. Distributions.

17.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y lieu, du conseil de gérance.

Art. 18. Dividendes intérimaires.

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les

comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de montants distribuables suffisants.

18.2 Les montants distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profit reporté et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 19. Commissaire aux comptes.

La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 20. Liquidation.

20.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

20.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

Art. 21. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2010.

Souscription - Paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Barclays BR Holdings S.à r.l., prénommée, et totalement payée par apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-), de sorte que ladite somme est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'unique associé susmentionné prend les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Manfred Zisselsberger, né le 11 juillet 1949 à Teisnach, Kreis Regen, (Allemagne), résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Gregor McMillan, né le 4 April 1970 à Londres, (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg];

- Monsieur David Widart, né le 12 juin 1977 à Marche-en-Famenne, (Belgique), résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Guibert Mahy, né le 20 mars 1977 à Anderlecht, (Belgique), résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2) La Société aura son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3) Est choisi comme commissaire aux comptes pour une période qui expirera après l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels du premier exercice de la Société:

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477.

Evaluation et Frais

Le capital social est évalué à EUR 14.903,7 (taux de change, publié au Financial Times du 20 septembre 2010: GBP 1,- = EUR 1,19230).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FARIA ALVES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2010. LAC/2010/41191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé) Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127771/477.

(100145479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

IFIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127741/9.

(100145833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 13 juillet 2010

- La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée. La société Ernst & Young, Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommée en son remplacement, son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié conforme

Référence de publication: 2010127743/13.

(100145501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Almacantar, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.157.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of August.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company ALMACANTAR S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1130 Luxembourg, rue d'Anvers 37, incorporated under the laws of Luxembourg by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 16 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 1 December 2009 under number 2342 (hereafter the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149157, which articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 21 May 2010 under number 1069.

The extraordinary general meeting was presided by Me Martine Elvinger, professionally residing in Luxembourg, and appointing Me Frédéric Gervais, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appointed as scrutiner Mr Michael Halcrow, residing in London (United Kingdom).

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list which, having been signed in variatur by the proxy-holders representing the shareholders authorised to vote and by the members of the board and the notary remained attached to the present minutes together with the proxies and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the share capital of fifteen million six hundred eighty seven thousand five hundred Euros (EUR 15,687,500.-), were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

The chairman declared and requested the notary to state that:

The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-) to bring it to from an amount of fifteen million six hundred and eighty seven thousand five hundred Euros (EUR 15,687,500.-) to an amount of eighteen million one hundred eighty seven five hundred Euros (EUR 18,187,500.-) by the issuance of two million five hundred thousand (2,500,000) C Preferred Ordinary Shares (the "C Preferred Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

2. Waiver by the present shareholders of the Company of any preferential subscription rights relating to the issuance of any C Preferred Ordinary Shares, where applicable;

3. Subscription and payment of two million five hundred thousand (2,500,000.-) C Preferred Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by the company Mousseluxe S.à r.l., by a contribution in cash of part of the value of the shares;

4. Subsequent amendment of paragraph one of Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the increase of the share capital, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at eighteen million one hundred eighty seven five hundred Euros (EUR 18,187,500.-) represented by:

six hundred and eighty seven thousand five hundred (687,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

ten million (10,000,000) A Preferred Ordinary Shares (the "A Preferred Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

five million (5,000,000) B Preferred Ordinary Shares (the "B Preferred Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; and

two million five hundred thousand (2,500,000.-) C Preferred Ordinary Shares (the "C Preferred Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.'

5. Authorization to any director of the Company or to any employee of Centralis SA, 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, to amend the share register of the Company and in general, to perform all action necessary in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and

6. Miscellaneous.

The general meeting having approved the chairman's statements and considering itself duly convened, it took by separate and unanimous votes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-) to bring it from an amount of fifteen million six hundred and eighty seven thousand five hundred Euros (EUR 15,687,500.-) to an amount of eighteen million one hundred eighty seven five hundred Euros (EUR 18,187,500.-) by the issuance of two million five hundred thousand (2,500,000.-) C Preferred Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting resolved to acknowledge the waiver of the present shareholders of the Company of any preferential subscription rights relating to the issuance of any C Preferred Ordinary Shares, where applicable.

Third resolution

The general meeting resolved to issue two million five hundred thousand (2,500,000) C Preferred Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and with the rights and under the conditions set forth by the articles of association of the Company.

Subscription and Payment

There appeared Me Martine Elvinger, prenamed, acting in her capacity as duly appointed proxy of MOUSSELUXE S.à r.l., by virtue of a power of attorney given under private seal and dated 28 July 2010.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of the limited liability company MOUSSELUXE S.à r.l., with registered office at 123, avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg, two million five hundred thousand (2,500,000) newly issued C Preferred Ordinary Shares of the Company with a par value of One Euro (EUR 1.-) each, and to make payment in part of 25% of the value for such new C Preferred Ordinary Shares by a contribution in cash amounting to six hundred twenty five thousand Euros (EUR 625,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by a bank certificate issued by Dexia Banque Internationale à Luxembourg and the undersigned notary formally acknowledges that the aggregate amount of six hundred twenty five thousand Euros (EUR 625,000.-) is as of now available to the Company.

In consideration for the payment in cash for an aggregate value of six hundred twenty five thousand Euros (EUR 625,000.-), the Company will therefore issue two million five hundred thousand (2,500,000) new C Preferred Ordinary Shares.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company, which shall be read as follows, all other provisions of Article 5 of the articles of association of the Company remaining unchanged:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at eighteen million one hundred eighty seven five hundred Euros (EUR 18,187,500.-) represented by:

six hundred and eighty seven thousand five hundred (687,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

ten million (10,000,000) A Preferred Ordinary Shares (the "A Preferred Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

five million (5,000,000) B Preferred Ordinary Shares (the "B Preferred Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; and

two million five hundred thousand (2,500,000.-) C Preferred Ordinary Shares (the "C Preferred Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Fifth resolution

The general meeting resolved to authorise any director of the Company or any employee of Centralis S.A., 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, to amend the share register of the Company and in general, to perform all the necessary actions in relation to the resolutions taken and in accordance with the present minutes.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand and fifty Euros.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the members of the board of the meeting and of the proxy-holders representing the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting and of the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf août.

Par-devant nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ALMACANTAR S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} décembre 2009 sous le numéro 2342 (ci-après la "Société"), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149157, dont les statuts ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 mai 2010 sous le numéro 1069.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Martine Elvinger, demeurant professionnellement à Luxembourg, et désignant comme secrétaire Me Frédéric Gervais, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Michael Halcrow, demeurant à Londres (Royaume-Uni).

Ces trois personnes constituent ainsi le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés autorisés à voter ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera déposée avec le présent acte auprès des autorités compétentes.

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de quinze millions six cent quatre vingt sept mille cinq cent euros (EUR 15.687.500,-) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée. Elle peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) pour le porter de son montant de quinze millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 15.687.500,-) à un montant de dix-huit millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 18.187.500,-) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions ordinaires privilégiées de classe C (les "Actions Ordinaires Privilégiées de classe C") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

2. Renonciation par les actionnaires actuels de la Société à tout droit préférentiel de souscription relatif à l'émission de toute Action Ordinaire Privilégiée de Classe C, pour autant que de besoin;

3. Souscription et libération de deux millions cinq cent mille (2.500.000) Actions Ordinaires Privilégiées de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par la société MOUSSELUXE S.à r.l. par un paiement en numéraire pour partie de la valeur des actions;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, lequel devra être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-huit millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 18.187.500,-) représenté par:

six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (687.500) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires privilégiées de classe A (les "Actions Ordinaires Privilégiées de classe A") ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

cinq millions (5.000.000) d'actions ordinaires privilégiées de classe B (les "Actions Ordinaires Privilégiées de classe B") ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; et

deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions ordinaires privilégiées de classe C (les "Actions Ordinaires Privilégiées de classe C") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

5. Autorisation à donner à tout administrateur de la Société ou à tout employé de Centralis S.A., 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en vue de modifier le registre d'actions de la Société et, de façon générale, de procéder à toute action nécessaire ayant trait aux résolutions à prendre conformément au présent procès-verbal.

6. Divers.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) pour le porter de son montant de quinze millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 15.687.500,-) à un montant de dix-huit millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 18.187.500,-) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) Actions Ordinaires Privilégiées de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de constater la renonciation par les actionnaires présents de la Société à tout droit préférentiel de souscription relatif à l'émission de toute Action Ordinaire Privilégiée de classe C, pour autant que de besoin.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre deux millions cinq cent mille (2.500.000) Actions Ordinaires Privilégiées de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et avec les droits et sous les conditions fixés par les statuts de la Société.

Souscription et Libération

A comparu Maître Martine Elvinger, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par MOUSSELUXE S.à r.l. en vertu de la procuration sous seing privé qui lui a été remise et est datée du 28 juillet 2010.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée MOUSSELUXE S.à r.l., ayant son siège social à 123, avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg, deux millions cinq cent mille (2.500.000) Actions Ordinaires Privilégiées de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer en partie à hauteur de 25% de la valeur de ces nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées de classe C par un apport en numéraire d'un montant de six-cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-).

Une preuve de paiement en numéraire ci-dessus énoncé a été donnée au notaire soussigné via un certificat bancaire émis par Dexia Banque Internationale à Luxembourg et le notaire soussigné a formellement constaté que le montant total de six-cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-) est dorénavant à la disposition de la Société.

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de six-cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-), la Société émettra deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées de classe C.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui devra être lu comme suit, toutes autres dispositions de l'article 5 des statuts de la Société restant inchangées:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-huit millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 18.187.500,-) représenté par

six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (687.500) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires privilégiées de classe A (les "Actions Ordinaires Privilégiées de classe A") ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

cinq millions (5.000.000) d'actions ordinaires privilégiées de classe B (les "Actions Ordinaires Privilégiées de classe B") ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; et

deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions ordinaires privilégiées de classe C (les "Actions Ordinaires Privilégiées de classe C") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout administrateur de la Société ou tout employé de Centralis S.A., 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, à procéder à la modification du registre d'actions de la Société et, de façon générale, de procéder à toute action nécessaire ayant trait aux résolutions prises et conformément au présent procès-verbal.

Frais, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à trois mille cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Notaire.

Signé: Martine Elvinger, Frédéric Gervais, Michael Halcrow, Jean Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2010. Relation GRE/2010/2862. Reçu Soixante-quinze euros 75,00-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010127651/220.

(100145212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

United Fund Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.596.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept août.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

United International Management (Malta) Limited, une société régie par les lois de Malte, établie et ayant son siège social à 2, Antonio Agius Street, Floriana FRN 1131, Malte, immatriculée au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 46947,

ici dûment représentée par Monsieur Claude Crauser, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrument, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de United Fund Services S.à r.l., (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique United International Management (Malta) Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

2) Monsieur Jean Fell, né à Echternach (Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3) Monsieur Claude Crauser, né à Luxembourg, le 22 avril 1981, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

4) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Crauser, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} septembre 2010 Relation: EAC/2010/10514. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127845/144.

(100145281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127744/9.

(100145502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.467.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 2 septembre 2010

1. Monsieur Joseph EISENBERG a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France) le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 24 septembre 2010

Pour extrait sincère et conforme

Pour INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010127753/17.

(100145283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Knollwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.133.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'associé unique de la société tenue le 18 septembre 2010

L'assemblée générale de l'associé unique de la Société a décidé:

– d'accepter la démission présentée par le gérant unique de la Société, à savoir Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 18 septembre 2010,

– de nommer, avec effet au 18 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur, Christophe DAVEZAC administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérant unique en remplacement du gérant unique ayant démissionné.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Knollwood S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010127754/18.

(100145563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Maes Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3927 Mondercange, 92, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.985.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127778/10.

(100145443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Knollwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.133.

Les comptes annuels au 9 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Knollwood S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010127755/12.

(100145573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Lance (SPF) SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.462.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 30 juin 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Révocation de la société ABH Fiduciaire SARL, RC B 131601, de son poste de commissaire aux comptes
2. Nomination au poste de commissaire aux comptes la société Compta Services & Partners Sarl, RC B 104.830, sise 6 Jos Seyler Strooss L 8522 Beckerich et pour ce une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127760/15.

(100145820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Miltonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.086.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 septembre 2010

1. M. Christian HEINEN a démissionné de son mandat de gérant A.
2. M. David SANA a démissionné de son mandat de gérant B.
3. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 4 (quatre).

4. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

5. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

6. M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

7. Mme Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MILTONIA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010127784/27.

(100145579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Latin Agro Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 20.528.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2010

La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes, en date du 21 juin 2010 est acceptée.

La nomination de la société READ S.à r.l, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3 a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2010127761/16.

(100145691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Star Cup S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.882.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 septembre 2010

En date du 6 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Benoît DUVIEUSART en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 août 2010;

- de nommer Mademoiselle Frédérique DAVISTER, née le 9 juillet 1981 à Schaerbeek, Belgique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 août 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Philip SWAN, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew LE GAL, gérant de catégorie A
- Madame Claude MEDERNACH, gérant de catégorie B
- Mademoiselle Frédérique DAVISTER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Star Cup S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127817/24.

(100145788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Lex Life & Pension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 36.790.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 1991, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 389 du 16 octobre 1991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEX LIFE & PENSION S.A.

Signature

Référence de publication: 2010127764/14.

(100145777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Loue Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.889.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127765/9.

(100145682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Luxtel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.326.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 31, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

- La société SIGMA FIN INTERNATIONAL SARL, B 143018, domiciliée à L-1724 Luxembourg, 31 Boulevard du Prince Henri, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010127768/15.

(100145748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Minol Zenner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 44.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127773/9.

(100145815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Alcentra SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.300.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 17 septembre 2010, que:

1. La démission de Robert Jan Schol de sa fonction de gérant A de la Société, a été acceptée avec effet au 17 septembre 2010.

2. En remplacement, Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17/08/1973 à Mannheim, demeurant professionnellement à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société, pour une durée indéterminée à partir du 17 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 sept. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010128607/21.

(100145259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Merimee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.909.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le seizième jour de septembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

SINTESI GAM S.P.A., une société par actions de droit italien, ayant son siège social au 33 Viale Campania, CAP 20133, Milan, immatriculée au registro Imprese de Milan, numéro codice fiscale 92001620373, (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Giulio ZAPPELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Milan, le 26 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société «MERIMEE S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A Boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 122909 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg en date du 13 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 218 du 21 février 2007 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000 représenté par 310 actions de EUR 100 chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- et 6- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

7 - que l'Associé Unique nommé en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L- 1724 Luxembourg, 11A Boulevard Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giulio Zappelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 septembre 2010. LAC / 2010/ 40712. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127783/60.

(100145285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Miltonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.086.

A la suite de la cession en date du 16 septembre 2010 des 250 parts sociales détenues par la société ECOREAL S.A., celles-ci sont dorénavant toutes détenues par:

- AXXESS CAPITAL LLC, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du registre de commerce du Delaware sous le n°3516254

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour MILTONIA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010127785/15.

(100145579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Mistral Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 106.491.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010127786/10.

(100145766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Sofim S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 24.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 2010.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2016.

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 1^{er} janvier 1972 à Thionville (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.;

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

SOFIM S.A

Référence de publication: 2010127827/23.

(100145752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 149.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127789/10.

(100145809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Oracle Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.323.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010127796/10.

(100145441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Orcinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.199.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30.06.2010

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010127797/17.

(100145749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Interchange International AG Beratungsgesellschaft/Management Gesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 63.324.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Donnerstag, dem 02.05.2002

Beschlüsse:

Das Gesellschaftskapital von DM 62.500,00 (zweiundsechzig tausend fünfhundert) wird umgestellt auf EUR 31.955,74 (einunddreissig tausend neunhundert fünfundfünfzig 74/100). Entsprechend dem Gesetz vom 10.12.1998 und dem Gesetz vom 01.08.2001 wird das Gesellschaftskapital um EUR 44,26 (vierundvierzig 26/100) erhöht.

Das Gesellschaftskapital beträgt somit EUR 32.000,00 (zweiunddreissig tausend), eingeteilt in 100 (einhundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 320,00 (dreihundertzwanzig).

Für die Richtigkeit des Auszuges

Abakus Service s.a.

Unterschrift

Référence de publication: 2010128664/17.

(100145377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Nuclear Industry Reinsurance Association, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-6850 Manternach, 15, Syrdallstroos.

R.C.S. Luxembourg B 144.322.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of September.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the mutual insurance association NUCLEAR INDUSTRY REINSURANCE ASSOCIATION, with registered office at L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, incorporated by deed before the undersigned notary, on December 11, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 358 and dated February 18th, 2009, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B.144322 (the "Association"), whose articles have been amended for the last time by a deed of the presaid notary dated June 12th, 2009 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on August 7th, 2009 under number 1528.

The meeting of members was opened and was presided over by Mr. Jean-Denis TREILLARD, Vice – Chairman, residing professionally in Paris (France).

The chairman then designated as Secretary Ms. Sylvie LOUIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting of members then duly designated two Scrutineers from amongst the members of the meeting: Mrs. Ann GEIVAERTS, legal manager, residing professionally in Brussels (Belgium) representing SCK – CEN and Mr. Michel BULACH, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing TVO.

The committee thus composed as above, then drew up the attendance list, which, having been signed by any members present and any representatives in proxy, as well as by the members of the committee and the instrumental notary, will be attached to the present minutes, together with any proxy.

The chairman then declared and requested the notary to acknowledge the following:

I. Following the attendance list, all members having voting right are duly present or rightfully represented at the present meeting and may as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda, even those without prior convening notices.

II. That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Transfer of the registered office of the Association;
2. Change of article 2 § 1 of the articles of association of the Association;
3. Any other business.

The meeting of members, having given its approval to such propositions from the chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The members of the Association decide to transfer the registered office of the Association from its current address fixed at L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové to the new address fixed at L-6850 MANTERNACH, 15 Syrdallstroos.

Second resolution

The members of the Association decide to change article 2 § 1 of the articles of association of the Association, so that it reads as follows:

“Art. 2.

§ 1 The registered office is established in Manternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

These can be transferred or liquidated upon decision of the Board”.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Association, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

With no outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-sept septembre;

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire de l’association d’assurances mutuelles NUCLEAR INDUSTRY REINSURANCE ASSOCIATION, ayant son siège social au 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, constituée par un acte notarié du notaire Martine SCHAEFFER le 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 358 et daté du 18 février 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B.144322 (l’ «Association»), dont les statuts ont été modifiés par le prédit notaire le 12 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 août 2009 sous le numéro 1528.

L’assemblée est ouverte et est présidée par Mr. Jean-Denis TREILLARD, Vice - Président, résidant professionnellement à Paris (France).

Le président désigne comme secrétaire Melle Sylvie LOUIS, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée nomme deux scrutateurs parmi les membres de l’Assemblée: Mme Ann GEIVAERTS, directrice juridique, résidant professionnellement à Bruxelles (Belgique), représentant SCK - CEN et Mr. Michel BULACH, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, représentant TVO.

Ainsi constitué, le bureau dresse la feuille de présence. La feuille de présence de même que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, par les membres du bureau et par le Notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises à la formalité de l’enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d’acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les membres ayant droit de vote sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l’ordre du jour sans qu’il y ait eu des convocations préalables.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Transfert du siège social de l’Association;
2. Modification de l’article 2 § 1 des statuts de l’Association;
3. Divers.

L’assemblée des membres ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

Les membres de l’Association décident de transférer le siège social de l’Association de son adresse actuelle fixée au L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, à la nouvelle adresse fixée au L-6850 MANTERNACH, 15 Syrdallstroos.

Deuxième résolution

Les membres de l'Association décident de modifier l'article 2 § 1 des statuts de l'Association, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2 .

§ 1 Le siège social est établi à Manternach, Grand-Duché du Luxembourg.

Le Conseil d'Administration pourra établir des succursales et bureaux aussi bien au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger. Il pourra ensuite les transférer ou les dissoudre comme il l'entendra».

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à l'Association en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-) Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-D. Treillard, S. Louis, A. Geivaerts, M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2010. LAC/2010/41038 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127793/109.

(100145732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Preferred Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.874.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 27 Août 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société au siège social en date du 27 Août 2010 la décision de changer le siège social de la Société à partir du 13 Septembre 2010 à:

9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 24 Septembre 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010127799/19.

(100145741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

People Input International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.131.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010127801/14.

(100145576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Oxford Tax Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 89.456.

L'an deux mille dix,

le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «OXFORD TAX ADVISORY S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 21 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de «TVL MANAGEMENT S.A.» suivant acte notarié dressé en date du 02 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1683 du 25 novembre 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte notarié reçu en date du 07 juillet 2010, lequel acte est en cours de publication au Mémorial.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89 456.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gerardus OSSEVOORT, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annie DRUANT, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jan H. Van LEUVENHEIM, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers Bertrange et modification subséquente de l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la même Société.

2.- Décision de fixer la nouvelle adresse de la Société au 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société du 21 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, au 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Seconde résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société, de sorte que ce premier alinéa dudit article trois (3) se lira désormais comme suit:

Art. 3. (premier alinéa).

«Le siège social de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. OSSEVOORT, A. DRUANT, J. H. Van LEUVENHEIM, JJ WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11302. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010127798/62.

(100145533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Preferred Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.874.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 1^{er} juillet 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 1^{er} juillet 2010 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de commissaire de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010127800/22.

(100145741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Café Almeida S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 28, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.768.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2010

Ordre du jour:

1. Démission de la gérante administrative

Résolutions prises:

Les associés:

1) Madame Maria Da Conceição Carvalho Simoes, gérante, demeurant à L-8552 Oberpallen, 28, route d'Arlon, née le 15 août 1976 à Coimbra (Portugal), (20 parts)

2) Monsieur Monsieur Joao Carlos Tavares Nogueira, serveur, demeurant à L-8552 Oberpallen, 28, route d'Arlon, né le 4 octobre 1968 (Portugal), (80 parts)

de la société à responsabilité limitée CAFE ALMEIDA, ayant son siège social à L-8552 Oberpallen, 28, route d'Arlon.

Ont pris les résolutions suivantes:

Première et unique résolution:

La société a pris connaissance de la démission de la gérante administrative, Madame Elena Bitu, née le 19 septembre 1962, demeurant L-8552 Oberpallen 28, route d'Arlon.

112256

Fait à Luxembourg, le 23 septembre 2010, en 2 exemplaires.

Maria Da Conceição Carvalho Simoes / Monsieur Joao Carlos Tavares Nogueira

Associée / Associé

Référence de publication: 2010128624/24.

(100145472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Nardo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.791.

L'an deux mil dix, le neuvième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Giulio ZAPPELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 11A, Boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme „NARDO SA“ avec siège social au 11A, Boulevard Prince Henri, L – 1724 Luxembourg immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 119 791 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2120 du 14 novembre 2006 (la «Société»), en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 28 avril 2010.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé „ne varietur“ par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.-Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2.-Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3.- Que dans sa réunion du 28 avril 2010, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche d'augmentation jusqu'à concurrence de EUR 300.000,- (trois cent mille euros),

pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent trente et un mille euros (EUR 331.000,-) par la création de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire unique Marathon Dream Limited, avec siège social aux Iles vierges Britanniques, IBC numéro 1497970 lequel a souscrit les 3.000 actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de trois cent mille euros (EUR 300.000).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu du bulletin de souscription.

La somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) se trouve être à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital de la Société se trouve porté à trois cent trente et un mille euros (EUR 331.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 331.000,-) représenté par TROIS MILLE TROIS CENT DIX (3.310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune».

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Giulio Zappelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 septembre 2010. LAC / 2010/ 39772. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 22 septembre 2010.
Référence de publication: 2010127794/55.
(100145224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Poseidon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 134.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010127803/13.
(100145628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Knollwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 127.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127802/9.
(100145573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Regovita Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.652.

Koordinierte Statuten wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. September 2010.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2010127806/14.
(100145274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Rusta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 77, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 110.999.

Auf Grund einer privatschriftlichen Übertragung von Gesellschaftsanteilen vom 27. Juli 2010, hat die Gesellschaft SOPAWA S.à r.l. mit Sitz in L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange, R.C.S. Luxembourg B73260, seine 150 (einhundertfünfzig) Anteile an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RUSTA S.à r.l. mit Sitz in L-3739 Rumelange, 77, rue des Martyrs an die Gesellschaft SOWALCH AG mit Sitz in CH-6302 Zug, Baarerstrasse 94, R.C.S. Canton de Zug CH-170.3.034.794-1 übertragen.

Somit ist das Gesellschaftskapital wie folgt gezeichnet:
- SOWALCH AG, mit Sitz in CH-6302 Zug, Baarerstrasse 94, R.C.S. Canton de Zug CH-170.3.034.794-1, 150 Anteile.
Luxemburg, den 24. September 2010.
Référence de publication: 2010127813/15.
(100145578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

SPF Dolphin S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 133.133.

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 23. September 2010 folgende Beschlüsse gefasst:

1. Abbestellung der Gesellschaft Optio, Expert Comptable et Fiscale S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, eingetragen im luxemburgischem Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 97.326 von ihrem Mandat als Rechnungskommissar mit Wirkung zum 23. September 2010;

2. Bestellung der Gesellschaft Mayfair Trust S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1628 Luxembourg, 1 rue des Glacis, eingetragen im luxemburgischem Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 112.769, als neuer Rechnungskommissar mit Wirkung zum 23. September 2010 und mit Mandatsdauer bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird;

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 23. September 2010.

Référence de publication: 2010127831/18.

(100145641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

ADM Groupe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 116.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADM GROUPE S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010128013/12.

(100145631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Rumah Baru, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.597.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of August.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company Rumah Baru, (the "Company"), established and having its registered office L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, not yet registered in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, originally incorporated under the name SYMES HOLDINGS LIMITED and under the laws of Gibraltar on April 14, 1999, and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary from today, containing the transfer of the registered office from Gibraltar to the Grand-Duchy of Luxembourg and the adoption by the Company of the Luxembourg nationality.

The meeting is presided by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Christophe BOVY, legal officer, residing at professionally at L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

(A) That the agenda of the said extraordinary general meeting is as follows:

Agenda

1. Fixing at three (3) the number of directors and decision to elect the following persons as directors of the Company:

- Mr. Frédéric MULLER, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 26th of November 1977, residing professionally in L1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

- Mr. Laurent MULLER, economist, born in Luxembourg, on the 22nd of March 1980, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

- Mr. Hughes NIEUWENHUYTS, company's director, born in Uccle (Belgium), on the 8th of October 1946, residing in B-1150 Brussels, 33, route Gouvernementale.

2. Fixing at one (1) the number of auditors and decision to appoint Fiduciaire Marc MULLER S.à r.l. to act as the Company's auditor;

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to fix the number of directors at three (3) and to appoint the following persons as directors of the Company:

- Mr. Frédéric MULLER, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 26th of November 1977, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

- Mr. Laurent MULLER, economist, born in Luxembourg, on the 22nd of March 1980, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

- Mr. Hughes NIEUWENHUYTS, company's director, born in Uccle (Belgium), on the 8th of October 1946, residing in B-1150 Brussels, 33, route Gouvernementale.

The terms of office of the directors thus appointed shall end at the close of the 2015 annual general meeting.

Second resolution

The meeting decide to fix the number of auditors at one (1) and to appoint the limited liability company Fiduciaire Marc MULLER S.à r.l., having its registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg number B 80574, to act as the Company's auditor; its term of office shall end at the close of the 2015 annual general meeting.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Rumah Baru, (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, originellement constituée sous la dénomination de SYMES HOLDINGS LIMITED et sous les lois de Gibraltar le 14 avril 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, contentant le transfert du siège social de Gibraltar au Grand-Duché de Luxembourg et l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe BOVY, legal officer, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Fixation du nombre des administrateurs à trois (3) et décision d'élire les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

- Monsieur Laurent MULLER, économiste, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

- Monsieur Hughes NIEUWENHUYNS, administrateur de société, né à Uccle (Belgique), le 8 octobre 1946, demeurant à B-1150 Bruxelles, 33, route Gouvernementale.

2. Fixation du nombre des commissaires aux comptes à un (1) et décision de nommer Fiduciaire Marc MULLER S.à r.l. à la fonction de commissaire aux comptes la Société;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

- Monsieur Laurent MULLER, économiste, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

- Monsieur Hughes NIEUWENHUYNS, administrateur de société, né à Uccle (Belgique), le 8 octobre 1946, demeurant à B-1150 Bruxelles, 33, route Gouvernementale.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des commissaires aux comptes à un (1) et de nommer la société à responsabilité limitée Fiduciaire Marc MULLER S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 80574, à la fonction de commissaire aux comptes la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.THILL; C.BOVY; J.SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2010. Relation GRE/2010/2916. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127808/140.

(100145228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Groupe Albert 1er S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 88.465.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 24 septembre 2010, à 10h00.

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Josiane MONTENACH de sa fonction d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Madame Isabelle BOULANGER, employé privée, demeurant professionnellement au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, née à Verdun (France) le 8 juillet 1971.

Son mandat expirera le 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Monsieur Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2010128344/22.

(100145880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Sciplay International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 152.935.

Extrait de résolution du Conseil de Gérance du 16.09.2010

Le Conseil de Gérance de la société SCIPLAY INTERNATIONAL S.à r.l. réuni le 16.09.2010 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège de la société au 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010127815/13.

(100145438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Safima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 106.714.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 30 juin 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Révocation de la société ABH Fiduciaire SARL, RC B 131601, de son poste de commissaire aux comptes

2. Nomination au poste de commissaire aux comptes la société Compta Services & Partners Sàrl, RC B 104.830, sise 6 Jos Seyler Strooss L 8522 Beckerich et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127819/15.

(100145823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Sileza Plastics S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.864.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010127822/11.

(100145812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Solemur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.843.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social en date du 22 septembre 2010

Première et unique résolution:

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Da Silva Pratas Carlos Antonio, demeurant professionnellement à 1, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-4070 Esch/Alzette. L'assemblée attribue la gérance unique et la signature unique à Monsieur Leloup Jean-Claude

Esch/Alzette, le 22 septembre 2010.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010127828/15.

(100145668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

S.C.I. Schweitzer, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 41, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg E 4.340.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

Monsieur Lucien SCHWEITZER, indépendant, né à Contz-les-Bains (France), le 23 octobre 1948 (numéro d'identité 1948 10 23 354) et son épouse Madame Dorothea Amalia dite Doris ENGEL, indépendante, née à Perl (Allemagne), le 7 avril 1954 (numéro d'identité 1954 04 07 463), demeurant ensemble à L-5639 Mondorf-les-Bains, 41, rue des Prunelles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "S.C.I. SCHWEITZER".

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante et onze mille euros (€ 71.000.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de sept cent dix euros (€ 710.-) chacune.

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession se fait conformément aux dispositions de l'article 1690 nouveau du Code Civil ou par acte notarié.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non associé, il doit les offrir à ses coassociés proportionnellement à leur participation dans la société au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession en fonction de la valeur réelle du ou des immeubles de la société, déduction faite des engagements éventuels qui les grèvent au moment de l'aliénation.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales aux prix arrêtés. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus.

Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts sociales, les associés restants peuvent, de commun accord, désigner une tierce personne non associée, pour acquérir les parts sociales proposées pour la cession.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

La mise en gage, le nantissement ou l'apport des parts sociales dans le capital d'une autre société en tant que capital ou fraction de capital sont interdits sans l'accord préalable des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée au conseil d'administration par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule en fonction de la valeur réelle du ou des immeubles de la société, déduction faite des engagements éventuels qui les grèvent au moment de l'aliénation.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle ait été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Le ou les gérants devront, sous peine de nullité, accepter toute cession de parts sociales.

Art. 9. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Toutefois, aucune acquisition ou aliénation d'immeubles ne pourra être réalisée sans le consentement des trois quarts des parts sociales.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du conseil ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le deuxième mardi du mois de juin pour délibérer du bilan et du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6 des présents statuts. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées par les trois quarts des voix des associés, chaque part donnant droit à une voix.

Titre IV. - Dissolution – Liquidation

Art. 13. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 15. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites ensemble par Monsieur Lucien SCHWEITZER et son épouse Madame Dorothea Amalia dite Doris ENGEL, préqualifiés.

Les comparants déclarent libérer les prédites cent (100) parts sociales par un apport à la société d'une grange avec place sise à Altwies, inscrite au cadastre comme suit:

- Commune de MONDORF-LES-BAINS. section C d'ALTWIES - Numéro 232/2687, lieu-dit "route de Filsdorf", place (occupée), bâtiment agricole, contenant 1 are 94 centiares.

Provenance

L'immeuble prédésigné appartient aux époux Monsieur Lucien SCHWEITZER - Madame Dorothea Amalia dite Doris ENGEL pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 17 août 1988, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 12 septembre 1988, volume 1135, numéro 149.

Rapport d'expertise

La valeur du prédit immeuble apporté à la société a été déterminée par un rapport d'évaluation immobilière établi en date du 10 septembre 2008 par le Bureau d'Expertise WIES à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

Une copie du prédit rapport, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Conditions de l'apport

L'immeuble est apporté tel et ainsi qu'il se comporte, avec toutes les appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées, sauf à la société à faire valoir les unes et se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre les apporteurs.

Les indications cadastrales et les contenances ne sont pas garanties, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte à la société.

La société a la jouissance et la propriété de l'immeuble apporté à compter de ce jour, à charge d'en payer et d'en supporter à compter de la même date tous impôts, taxes et contributions quelconques.

L'immeuble prédésigné est grevé d'une inscription prise au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 10 octobre 2002, volume 837, numéro 41, en garantie d'une dette contractée envers la société anonyme «DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG», avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, aux termes d'un acte d'ouverture de crédit reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 2002.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille six cent cinquante euros (€ 1.650.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Lucien SCHWEITZER, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est fixé à L-5639 Mondorf-les-Bains, 41, rue des Prunelles.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire qui certifie l'état civil des comparants d'après des cartes d'identité et déclare que le numéro d'identité de la société "S.C.I. SCHWEITZER" est le suivant: 2010 70 01 205.

Signé: SCHWEITZER, ENGEL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3050. Reçu quatre cent vingt-six euros.

71.000,00 à 0,50% = 355,00

2/10 = 71,00

426,00

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 septembre 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010128156/165.

(100145280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Sigma New Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.870.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2010 que:

- L'assemblée a décidé de nommer la société anonyme Duralex S.A., avec siège social au 62 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, représentée par Monsieur Lucien Salvador, Administrateur, domicilié au 8, Allée Marie Louise à B-4121 Neupré d'une part, et la société anonyme Consult Trading Management S.A., avec siège social au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, représentée par Monsieur Joseph Strazzante, Administrateur, domicilié au 299, Avenue du Nord de Gilly à B-6220 Fleu-rus, d'autre part, en tant qu'administrateur de la société.

- L'assemblée a décidé ensuite de nommer les sociétés anonymes Duralex S.A. et Consult Trading Management S.A., avec siège social au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, en tant qu'administration-délégué de la société. Pouvoir leur est donné de représenter la société par leur seule signature unique.

Ses mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128699/22.

(100145798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Sileza Plastics S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.864.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010127824/11.

(100145814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Silverhope Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 116.937.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 24 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127825/10.

(100145442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Strasbourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 76.596.

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STRASBOURG S.A.", ayant son siège social à L-8399 Steinfort, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.596, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 788 du 27 octobre 2000,

ayant un capital social fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane MERLET, administrateur de sociétés, demeurant à professionnellement à Windhof.

Le Président désigne Madame Michèle GRISARD, employée demeurant à professionnellement à Windhof, comme secrétaire

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laura SCHMITZ, employée, demeurant à professionnellement à Windhof.

L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédés par ce dernier ont été portés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire unique, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification du dernier alinéa de l'article 6 comme suit: «La société se trouve engagée par la signature conjointe de tous les administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué»

- Elargissement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de tous biens immeubles et meubles. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet».

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Premier résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, afin de donner au dernier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Art. 6. La société se trouve engagée par la signature conjointe de tous les administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société en de modifier en conséquence de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de tous biens immeubles et meubles. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphane MERLET, Michèle GRISARD, Laura SCHMITZ, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2010. Relation GRE/2010/3122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127818/65.

(100145811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Solidus GP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.512.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 août 2010

Les mandats des administrateurs Mr. Atanas SALABASCHEW (administrateur A), Mr. Philippe SCHENK GRAF VON STAUFFENBERG (administrateur A), Mr. Jean FELL (administrateur B), Mr. Cornelius Martin BECHTEL (administrateur B), ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire 2016 qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOLIDUS GP S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010127829/16.

(100145258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.608.

—
Résolutions prises par l'Assemblée Générale des associés en date 2 juin 2010

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Laurent RAYNEL de son poste de gérant de classe B

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Laurent RAYNEL comment gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour KENNEDY FINANCEMENT LUXEMBOURG Sarl

Signatures

Référence de publication: 2010128667/17.

(100145268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Skill Lab, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3877 Schifflange, 57, rue du Stade.
R.C.S. Luxembourg B 155.603.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Julien BECKER, photographe, né à Esch/Alzette (Luxembourg), le 09 juin 1979 demeurant à Thionville, 118, avenue Générale de Gaulle (France).

2) Monsieur Gwenael FRANÇOIS, Motion Designer, né à Briey (France), le 10 avril 1975, demeurant à Audun Le Tiche, 200, rue de la Gare, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SKILL LAB", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la société est la photographie, la production et la réalisation audiovisuelle et cinématographique ainsi que la communication multimédia.

Elle s'autorise aussi la location de matériel audiovisuel.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Schifflange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Julien BECKER, préqualifié, cinquante et une	51 parts sociales,
2) Monsieur Gwenael FRANÇOIS, préqualifié, quarante-neuf	49 parts sociales,
Total des parts	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent soixante dix euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3877 Schifflange, 57, rue du Stade.
2. Monsieur Julien BECKER, photographe, né à Esch/Alzette (Luxembourg), le 9 juin 1979 demeurant à Thionville, 18, avenue Générale de Gaulle (France), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Julien BECKER; Gwenael FRANÇOIS; Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 septembre 2010. Relation GRE/2010/2964. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127826/116.

(100145492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Consult Trading Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.336.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2010 que:

- L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Joseph Strazzante, administrateur, demeurant au 299, Avenue du Nord de Gilly B-6220 Fleurus (Belgique) et Monsieur Luciano Salvador, né le 11/04/1957 à Ougrée (Belgique), administrateur, demeurant à B-4121 Neupré, 8, allée Marie Louise en tant qu'administrateur-délégué de la société. Pouvoir leur est donné de représenter la société par leur seule signature unique

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128623/18.

(100145791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Delfi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 18.464.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 1^{er} septembre 2010

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Robert CLARKE de son mandat d'Administrateur de la société avec effet au 07 juillet 2010.

L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de réduire le nombre des Administrateurs de la société de 4 à 3. Le Conseil d'Administration se compose alors comme suit:

Monsieur Geert SUPRE, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration.

Monsieur David MILLER, Administrateur.

Monsieur Jan TROCH, Administrateur.

Pour extrait conforme
Pour DELFI HOLDING S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010128635/24.

(100145267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Demavia, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1360 Findel, Luxair Cargo Centre.

R.C.S. Luxembourg B 155.601.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010

Il résulte d'un procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la S.A. DEMAVIA tenue au siège de la société le 1^{er} juillet 2010 que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité

"Résolution Unique: Ouverture d'un bureau de représentation au Grand Duché de Luxembourg

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'ouvrir un bureau de représentation au Grand Duché de Luxembourg à l'adresse suivante: Luxair Cargo Centre, V4161, L1360 Findel - Luxembourg.

L'activité de la succursale consiste en la représentation de compagnies aériennes et l'exploitation de transport aérien sous toutes ses formes.

Le bureau de représentation précité est ouvert à l'initiative du Conseil d'administration de la S.A DEMAVIA immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous la référence BCE N°0451158777.

M. Evangelos KOMMATAS est désigné comme représentant permanent. Le bureau de représentation est engagé par la signature unique de ce dernier ou celle de M. Philippe DE MOERLOOSE, administrateur délégué de la S.A. DEMAVIA."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerald Stevens
Avocat / Mandataire

Référence de publication: 2010128047/23.

(100145449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Tartaros, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127840/10.

(100145775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Walupart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 mai 2010.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.;

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

WALUPART S.A.

Référence de publication: 2010127848/20.

(100145753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Trade Silver Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.881.

Cession des parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession des parts sociales signé le 19 mai 2010, que les associés de la société sont établis comme suit:

RAFIQI SAID

4, allée de Bourgogne

F-55 000 Bar Le Duc 166 parts

HIGHMOON BUSINESS LTD

PO Box 3152

Road Town

Tortola 166 parts

PIERON PHILIPPE

6, Chemin des Altroses

F-57 353 Marange Silvange 168 parts

TOTAL 500 parts

Luxembourg le 19 mai 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010128703/24.

(100145780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.